

RETOUR SUR LE MALAISE DU PRÉSIDENT

L'EXPRESS

> WWW.LEXPRESS.FR

Enquête sur la femme la plus puissante du monde



ANGELA MERKEL

- Un destin exceptionnel
- Sa méthode politique
- Le mystère de sa vie privée

JOHANNES FRELEIDENHAF



CRISE : PLUS JAMAIS ÇA !
 Les enjeux du G 20 • Pourquoi le capitalisme doit changer • Les solutions des intellectuels



F.A. SURINTENDANCE FLOUE

DIVORCE

La guerre des nerfs p. 96

Ce numéro, toutes éditions confondues, a été tiré à 643 000 exemplaires.
 L'Express : cahier n° 1 (édition générale : 140 pages). Cavalier Ministère de la Culture broché sur la Une sur la diffusion kiosques Paris. En central : 16 pages spéciales Marseille ; 12 pages spéciales Strasbourg, TGV Centre ; 8 pages spéciales Issy-les-Moulineaux, Laval ; 4 pages Club Méd. Publicscopies Rhône-Alpes de 24 pages, Midi-Pyrénées + Aquitaine de 16 pages, Nord - Pas-de-Calais - Picardie de 8 pages prépiquées entre les pages 34, 35. Mis sous cristal : catalogue Galeries Lafayette Homme sur kiosques Paris et Île-de-France, coupage Lire sur une diffusion partielle. Encart abonnements entre les pages 34, 35 et 106, 107 sur une diffusion partielle. L'Express Styles : cahier n° 2 (édition générale : 128 pages). Encarts Milan, Côté Perso Avertisseur radar sur une diffusion partielle abonnés; Sa-voir Club sur la diffusion abonnés France. L'Express Réussir : cahier n° 3 (édition générale : 32 pages).



Divorce La guerre des nerfs

La simplification de la procédure n'a rien arrangé. Ni la crise économique. Recours accru aux détectives privés, tensions en tout genre : la séparation n'est toujours pas une formalité.

VINCENT OLIVIER

Plus de 10 000 euros par mois. Quand madame a appris que monsieur voulait divorcer, à 55 ans, elle a réclamé ces quelque 10 000 euros au titre de la pension alimentaire. « Mon client n'avait ni maîtresse ni vice caché, se souvient son avocate, Mar-

tine Valot-Forest. Simple-ment, leur fille venait de se marier et il s'ennuyait "vraiment trop à la maison", me disait-il. » Malgré un confortable patrimoine de 4 millions d'euros, les revenus mensuels du radiologue atteignaient à peine la somme réclamée. Qu'à cela ne tienne. Madame a maintenu sa de-

mande, puis dénoncé monsieur au fisc et au Conseil de l'ordre des médecins, avant de livrer quelques détails de leur vie sexuelle en public...

Les cabinets d'avocats et de détectives privés ont toujours regorgé d'histoires de séparations délicates, au mieux croustillantes, au pire mesquines. Toutefois, la simpli-

fication du divorce, instaurée en 2005, est loin d'avoir apaisé les tensions. Depuis cette date, la part des divorces « par consentement mutuel » est passée de 41 % à 55 %. La quasi-totalité d'entre eux sont prononcés dans les sept mois suivant la demande. L'accord est plutôt « de façade », observe Nicole



F. A. SURIN/TENDANCE FLOUE

Choubrac, juge aux affaires familiales, vice-présidente du tribunal de grande instance à Paris, inquiète de voir tant de couples revenir dans son bureau quelques mois à peine après l'officialisation de la séparation. Souvent, un seul avocat représente les deux parties. Souvent aussi, il n'est rémunéré que par

"AUJOURD'HUI, LES ENJEUX FINANCIERS PRIMENT SUR TOUT LE RESTE"

l'un des conjoints. Au final, la facilité se paye d'une façon ou d'une autre.

L'incontournable crise économique, elle aussi, a corsé les conflits. « Aujourd'hui, les enjeux financiers priment sur tout le reste, même sur l'avenir des enfants, je n'avais jamais connu ça ! s'exclame le "privé" Alain Letellier, fort de ses vingt-cinq années d'expérience à la tête de l'agence Leconte-Letellier, à Paris. En cas de litige, l'affaire tourne à la guerre de tranchées. Et, là, je vous assure que l'on fait fréquemment appel à nous. »

Certains conjoints sont devenus tellement méfiants qu'ils engagent, en parallèle et sans en informer quiconque, deux agences en même temps. Plus incroyable encore, cette histoire vraie d'un couple en train de se déchirer, qui part le même jour du même aéroport, mais de deux terminaux différents et pour deux destinations distinctes. Se soupçonnant mutuellement d'infidélité, chacun avait embauché sa propre agence de détectives, la semaine précédente, pour surveiller son partenaire. « Ils n'avaient pas pensé qu'on se connaissait bien et qu'entre nous, on se repèrerait immédiatement. Mais on n'a pas moufté », s'amuse Alain Letellier.

Les professionnels du divorce le confirment : entre conjoints à bout de souffle, « délicatesse et courtoisie ne sont plus de mise, constate Me Valot-Forest. Y compris chez les couples qui diffèrent leur divorce par crainte des conséquences financières ». De l'avis de sa consœur, Scarlett Berrebi, qui traite près de 300 dossiers par an dans son cabinet bordelais, l'empoignade peut même « virer à l'irrationnel ». Dans son bureau, des couples s'étripent

désormais pour 3 000 euros, quand leur patrimoine dépasse les 500 000 euros.

Face à ces clients prêts à tout pour emporter le morceau, les avocats sont relativement désarmés, car – spécificité française – ils n'ont aucun pouvoir d'investigation. « Si un conseil veut obtenir des renseignements que refuse de lui communiquer la partie adverse, il doit faire appel à un détective, la police n'intervenant pas dans des affaires qui relèvent du droit privé », rappelle Alain Letellier. Dans ces conditions, tous les moyens – légaux – sont bons pour obtenir le montant jugé « convenable » d'une prestation compensatoire (liée au train de vie) ou de la pension alimentaire (liée aux enfants). Une photo du futur ex-mari au volant d'une Porsche, par exemple, opportunément dégainée devant le juge des affaires familiales, quand ledit mari jure ne plus avoir un sou...

« L'adultère peut encore légitimer la séparation »

Tout l'enjeu est là, justement : accumuler le maximum d'éléments de preuves pour faire pencher la balance du bon côté, « au cas où ». Y compris lorsque tout se passe bien dans les premiers temps et qu'aucune menace n'est brandie. C'est encore plus vrai dans les dossiers les plus délicats en matière juridique : les divorces prononcés « pour faute ». Ces derniers ont diminué au fil du temps – 1 affaire sur 6 aujourd'hui contre 1 sur 4 il y a quelques années. Mais, observe Nicole Choubrac, ces divorces-là « demeurent particulièrement violents. Chez certains, la haine a remplacé l'amour comme seul sentiment possible ».

De fait, le cadre légal est >>>

>>> très précis : pour qu'un divorce soit prononcé aux torts exclusifs de l'un des deux, seules des « violations graves ou renouvelées des obligations du mariage » peuvent être mises en avant. Parmi celles-ci, les violences physiques, le harcèlement moral, les dissimulations essentielles (dettes importantes, divorce antérieur non prononcé, etc.), mais aussi – on l'ignore souvent – l'adultère.

C'est ainsi : même si le législateur a pris soin de dissocier les torts éventuels des montants alloués, même si l'adultère ne constitue plus en soi un délit, « aujourd'hui encore, il peut légitimer une séparation », rappelle M^e Berrebi. Si le détective a de fortes suspicions, il contacte l'avocat, qui, à son tour, avertit le juge, lequel peut mandater un huissier pour constater la chose – de préférence au petit matin. Entre-temps, tout est bon pour s'assurer que l'amant(e) est encore là : marques de craie au sol, bout de carton dans l'encoignure d'une porte, appels téléphoniques masqués. Ensuite ? Un grand classique : « On attend 1 heure du matin... et on revient discrètement à 6 heures », détaille Jean-Emmanuel Derny, le



PRIVÉS
Les recherches d'un détective se révèlent un atout maître lors d'une procédure, les avocats ne disposant pas du même pouvoir d'investigation.

J.-P. GUILLOTTEAU/L'EXPRESS

directeur de l'agence Roche Investigations. L'enquêteur refuse pourtant de tomber « dans ce genre de procédure », assure-t-il. Par principe. Mais aussi parce qu'une bonne photo « volée » et donnée à la partie adverse, sans même en référer au juge, suffit souvent à convaincre les plus récalcitrant(e)s de modérer quelque peu leurs exigences...

Les détectives filent des hommes fidèles

Car les histoires ont beau être toutes différentes, certaines situations se reproduisent plus fréquemment. En général, les hommes sont peu at-

tentifs à ce qui les entoure, emportés par la « CMV » – la « crise de milieu de vie », comme l'identifie Alain Letellier – qui survient parfois avant 50 ans. Les femmes, elles, sont « plus malignes, elles ont déjà constitué une partie de leur dossier, surtout quand elles ont le sentiment d'avoir été trahies depuis un moment », ajoute le détective. « Si, au début, elles sont plus réticentes quand il s'agit de faire appel à nous, elles se rattrapent par la suite... » renchérit Jean-Emmanuel Derny.

Avocats, juges et plus encore détectives sont régulièrement témoins de « pétages de plombs » ou de crises extrêmes qui confinent au délire. Comme cette cliente partie seule en vacances aux Caraïbes, qui exigeait de recevoir sur son téléphone portable des photos quotidiennes de son mari – pourtant bien sage, lui. Ou encore cet homme demandant qu'on surveille non pas sa femme, mais sa maîtresse, qu'il considérait comme sa propriété exclusive.

Il arrive que ce soit le détective lui-même qui jette l'éponge. Jean-Emmanuel

Derny a encore en mémoire cette cliente, persuadée jusqu'à l'obsession que son mari la trompait. « Je l'ai suivi des semaines entières ; c'était un gros bosseur, levé à 5 heures du matin et rentré tard le soir, foncièrement aimable avec tout le monde, y compris les jolies femmes, raconte-t-il. Mais aucune aventure, rien, pas un indice ! » N'empêche : la femme a dépensé 7 000 euros, et demandé un test ADN à partir de cheveux trouvés sur le canapé de la maison. Les cheveux en question appartenaient à la copine de leur fils de 16 ans. Ça n'a pas suffi à la rassurer. « J'ai dû lui dire moi-même qu'il fallait s'arrêter là », lance M. Derny.

« Nous devons freiner nos clients, confirme Alain Letellier. Certains nous demandent de faire des choses complètement illégales, comme voler le courrier dans une boîte aux lettres. Ou pire. » La situation actuelle a tout de même un avantage. « On voit moins de vrais dingues qu'avant, note le privé parisien. Les problèmes d'argent ont dû en calmer plus d'un. » Vive la crise ! ● V. O.



J.-P. GUILLOTTEAU/L'EXPRESS

FILATURE Une photo « volée » peut convaincre les plus récalcitrants.